



■ mÂCONNAIS
■ tOURNUGEOIS
■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ■

DÉCHETS : GUIDE DU TRI

*TOURNUS
CENTRE-VILLE*

BIENVENUE SUR NOTRE TERRITOIRE !

La Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois est activement engagée dans une démarche de gestion responsable des déchets. Ce guide vous accompagnera dans vos gestes de tri, afin de préserver notre environnement et de participer à la réduction des déchets.

Pourquoi trier ?

Optimiser les ressources :

Les déchets triés sont transformés en nouveaux produits, réduisant ainsi la consommation de ressources naturelles.

Réduire l'impact environnemental :

En triant correctement, vous contribuez à la réduction des déchets enfouis et à la valorisation des matières recyclables et compostables.

Respecter les consignes

locales : La CCMT a mis en place des consignes de tri spécifiques pour améliorer la gestion des déchets sur le territoire.



Fonctionnement des collectes

Les ordures ménagères doivent être déposées dans les points d'apport volontaire à accès contrôlé par badge.

Contactez la Communauté de Communes pour obtenir votre badge.

Les recyclables (papiers, journaux, magazines, emballages) doivent être placés dans un sac jaune, à déposer dans votre rue le mercredi soir après 19h pour une collecte le jeudi matin. Les sacs jaunes sont fournis gratuitement par la Communauté de Communes.



Attention : tout autre sac déposé dans la rue est considéré comme un dépôt sauvage et passible d'une amende.

Vous pouvez également déposer vos recyclables dans un point d'apport volontaire.

Retrouvez tous les points d'apports volontaires sur le site internet www.maconnais-tournugeois.fr

MÉMO TRI

**PENSEZ
AU TRI !**

À RECYCLER

**LE PAPIER (SANS FILM
PLASTIQUE) ET LES
EMBALLAGES VIDES
EN PLASTIQUE,
CARTON ET MÉTAL
NON IMBRIQUÉS**

**JOURNAUX,
MAGAZINES ET
AUTRES PAPIERS**



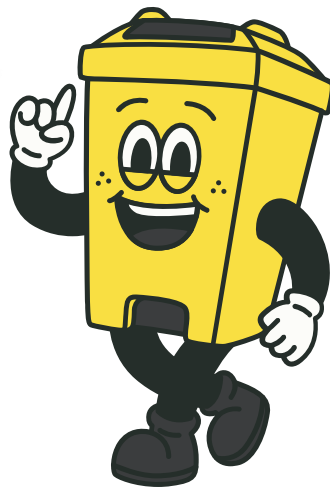
**BOUTEILLES
ET FLACONS
EN PLASTIQUE**



EMBALLAGES MÉTAL



**EMBALLAGES ET
BRIQUES EN CARTON**



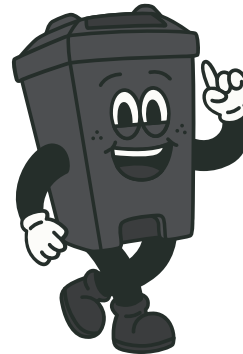
À RECYCLER

**SEULEMENT LES
EMBALLAGES
EN VERRE**

**POTS ET BOCAUX
EN VERRE**



**BOUTEILLES
EN VERRE**



**LES SACS D'ORDURES
MÉNAGÈRES VONT DANS
LES POINTS D'APPORTS
VOLONTAIRES DU
CENTRE-VILLE**

À JETER

**CE QU'IL DOIT
RESTER DANS VOS
SACS D'ORDURES
MÉNAGÈRES APRÈS
TRI**

**DÉCHETS
D'HYGIÈNE**



**VAISSELLE
CASSÉE**



**POUSSIÈRE,
LITIÈRE...**



**LINGETTES,
ÉPONGES,
MOUCHOIRS...**



À COMPOSTER

**ARÊTES DE POISSONS,
OS, COQUILLES
D'OEUFS**



**ÉPLUCHURES DE
FRUITS ET LÉGUMES**



**RESTE DE VIANDE
ET DE POISSON**



ALIMENTS PÉRIMÉS



**MARC DE CAFÉ ET
SACHET DE THÉ**



LA TEOMI

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

Depuis janvier 2025, la TEOMI est en place : les volumes d'ordures ménagères (sacs gris) sont comptabilisés et la facturation est désormais liée à la quantité de déchets produits.

Le tri s'améliore avec 33 % d'ordures ménagères en moins et 40 % de recyclage en plus. La Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois encourage le tri des restes alimentaires (composteurs, placettes, biobornes) et renforce les contrôles des bacs jaunes pour limiter les erreurs.

Pensez aussi à déposer vos encombrants, textiles et autres déchets spécifiques en déchetterie !



Comment calcule-t-on la TEOMI ?

UNE PART FIXE :

La part fixe est indexée sur la base foncière



UNE PART VARIABLE : qui sera dépendante

- Du nombre d'ouverture de trappe dans les points d'apport volontaire



BASE
de la taxe foncière
X
taux
TEOM



**prix d'un accès
par badge**
X
aux points d'apport
nombre de dépôts
dans l'année



La part fixe permet de **financer le fonctionnement du service** (personnel, carburant, collecte des recyclables...), mais aussi :

- Les 2 **déchetteries** de Tournus et Péronne ;
- Le **traitement des erreurs** de tri et les **dépôts sauvages** ;
- Les **actions de sensibilisation** (écoles, professionnels...) ;
- L'**entretien et le renouvellement** des équipements (camions de collecte...).

La part variable, elle, couvre le coût de traitement des ordures ménagères « grises » (non-recyclables).

Votre production d'ordures ménagères est comptabilisée sur une année (année N, par exemple 2025) et sera facturée sur la taxe foncière de l'année suivante (année N+1, par exemple 2026). Pour les locataires, la TEOMI sera refacturée dans les charges par votre propriétaire.

Pour réduire votre facture, jetez votre sac noir (max 50 litres) uniquement quand il est plein !



TRIEZ VOS TEXTILES

Chaque français achète environ **10 kg de vêtements, chaussures et linge de maison par an**. Une grande partie finit à la poubelle alors qu'ils peuvent être triés, réemployés ou parfois recyclés, même lorsqu'ils sont usés.

Tous les textiles, linge de maison et chaussures se trient :

- Ils doivent être propres et secs,
- Placés dans un sac fermé de 30 litres,
- Les chaussures doivent être liées par paire.



Où déposer vos textiles ?

Retrouvez le point de collecte le plus proche sur la carte interactive : www.refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport

FOCUS BIO-DÉCHETS

Il reste encore 25% de déchets putrescibles et compostables dans nos ordures ménagères. Afin de permettre aux habitants de trier leurs restes alimentaires, la Communauté de Communes a mis en place des biobornes :



“BIOBORNES”

En centre-ville de Tournus, 6 points de collecte biodéchets, appelées biobornes, ont été installés. Ces bornes permettent de déposer les épluchures, les restes de viande et de poisson, le marc de café, sachets de thé, coquilles d'œufs...

CONSIGNES

- Les restes alimentaires sont à déposer en vrac ou dans des sacs kraft (pas de sac plastique),
- Les sacs kraft sont à retirer gratuitement à la Communauté de Communes.

EN DÉCHETTERIE



**MEUBLES, MATELAS ET
AUTRES ENCOMBRANTS**

**PRODUITS
CHIMIQUES**

**PILES, BATTERIES,
CARTOUCHES D'ENCRE**

ÉLECTROMÉNAGER

Horaires des déchetteries
Fermées les jours fériés

*Hiver : du 2ème lundi du mois de septembre au 2ème lundi du mois de juin
Été : du 2ème lundi du mois de juin au 2ème lundi du mois de septembre*

TOURNUS - ZI des Joncs

Hiver :

Lundi : 14h-17h
Du mardi au vendredi :
9h-12h / 14h-17h
Samedi : 9h-12h / 13h30-17h

Été :

Lundi au samedi : 7h-13h



PÉRONNE - ZA les Teppes Soldats

Hiver :

Lundi : 14h-17h
Mercredi : 9h-12h / 14h-17h
Vendredi : 14h-17h
Samedi : 9h-12 / 14h-17h

Été :

Lundi : 7h-13h
Mercredi : 7h-13h
Vendredi : 7h30-12h30
Samedi : 7h-13h



Les déchetteries de Tournus et Péronne sont accessibles uniquement avec une carte magnétique. Demandez votre carte d'accès à la Communauté de Communes, elle est gratuite !

www.maconnaiss-tournugeois.fr/environnement/les-dechetteries/carte-et-tarification/

VOUS AVEZ BESOIN D'INFORMATIONS OU VOUS AVEZ DES QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS !



03 85 51 05 56
accueil@ccmt71.fr
quefairedemesdechets.ademe.fr

Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois
Z.A du Pas Fleury - 71700 Tournus
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h



Retrouvez nous sur nos réseaux sociaux pour avoir les informations de votre Communauté de Communes en temps réel !



maconnais-tournugeois.fr

